

Résumé non technique de l'étude d'impact



Commerce de gros de céréales, d'engrais, de produits de protection des cultures, de semences et d'alimentation pour le bétail

Version 3 —Septembre 2010



SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET	
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	1
IMPACT VISUEL	2
EAU ET SOUS-SOL	
· ·	
AIR	4
BRUIT FT VIBRATION	5
DECHET	5
- TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT	6
- FVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	6
1 2 3	ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT LOCALISATION. IMPACT VISUEL EAU ET SOUS-SOL APPROVISIONNEMENT ET CONSOMMATION EN EAU. REJETS DES EAUX Eaux pluviales Eaux pluviales Eaux domestiques - Eaux de lavage. PROTECTION DES EAUX ET DU SOL AIR. BRUIT ET VIBRATION. DECHET TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT. TRAFIC. ACCÈS.



I - PRESENTATION DU PROJET

La coopérative dispose d'un complexe céréalier implanté sur les communes d'Estrées-Saint-Denis et de Francières.

Pour des raisons environnementales et stratégiques de développement, l'établissement va subir un certain nombre de modifications parmi lesquelles:

- la destruction du magasin engrais, aujourd'hui vétuste, au profit d'un bâtiment neuf;
- le remplacement du séchoir et l'extension du silo assurant l'optimisation et l'augmentation des capacités de collecte et stockage de céréales.

A - ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'organisation future de la coopérative est la suivante :

CÔTÉ NORD EST

Les constructions se composent :

- du Bâtiment 3 renfermant le dépôt des produits agropharmaceutiques et l'accueil;
- du Bâtiment 4 dédié au stockage des semences ;
- de l'Entretien affecté à l'entretien léger des véhicules et au stockage de matériels divers de maintenance.

CÔTÉ SUD OUEST

Prennent place:

- les locaux sociaux et le garage ;
- le magasin engrais ;
- le si lo organisé en :
 - · des postes de réception/expédition des céréales ;
 - · une tour de travail et d'élévation du grain ou pylône ;
 - · un séchoir :
 - des cellules de stockage.

Les aménagements extérieurs se composent :

- d'un dépôt d'engrais liquides ;
- d'aires de stationnement pour les camions et les véhicules du personnel et des visiteurs ;
- des surfaces de circulation;
- d'une réserve incendie et de ses aires de pompage ;
- de trois bassins de gestion des pollutions et eaux pluviales : 2 bassins de confinement et un bassin d'infiltration

L'accès à la coopérative s'effectue par l'avenue de la GARE et n'est autorisé qu'après passage par l'accueil. Un deuxième accès (service de secours) est aménagé au Nord ouest du terrain. Les surfaces de circulation desservent toutes les constructions du site.



B - LOCALISATION

La coopérative prend place :

- à 10 km à l'Ouest de COMPIÈGNE ;
- sur les territoires communaux d'Estrées Saint Denis et Francières ;
- au Nord du centre d'Estrées Saint Denis.

Elle occupe les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	Parcelle
FRANCIÈRES	Α	140, 142
ESTRÉES SAINT DENIS	В	449,460
	ZC	29

La superficie totale représente **36 597 m²**. Ces terrains sont la propriété d'Océal.

II - IMPACT VISUEL

Du fait de son implantation en plaine, en limites de communes, la coopérative est visible depuis la départementale RD 1017.

Ses constructions sont typiques d'une exploitation agricole:

- silhouette verticale (cellules et tour de manutention);
- bâtiment de taille modeste pour les magasins (engrais, semences, ...).

Les vues rapprochées existent dès lors que l'on s'engage dans la commune d'Estrées-Saint-Denis.

Malgré des constructions imposantes, l'impact visuel est réduit, les axes routiers étant situés à plus de 100 m du silo.

La coopérative constitue un élément structurant du paysage local.

Elle présente cependant une certaine homogénéité visuelle, notamment par l'utilisation d'éléments constructifs et de teintes similaires.

Les tons retenus pour le projet sont en continuité avec les couleurs employées pour les bâtiments existants.

L'impact vi suel est également atténué par :

- l'implantation séquencée des cellules et de la tour, alternant structure longitudinale et verticale;
- un traitement paysager des espaces verts : les masques végétaux successifs cachent en partie le bâti tout en libérant quelques perspectives au fur et à mesure du cheminement routier.



III - EAU ET SOUS-SOL

A - APPROVISIONNEMENT ET CONSOMMATION EN EAU

L'établissement est raccordé au réseau public en un point d'alimentation. Ce dernier est équipé d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur.

L'eau est utilisée pour :

- les besoins sanitaires (lavabos, douches, toilettes),
- le lavage extérieur des engins agricoles,
- la protection incendie, cette dernière étant exceptionnelle.

La consommation maximale annuelle est estimée à 172 m 3 , soit une consommation quotidienne de ~ 0.5 m 3 (pour 303 jours par an).

Cette consommation en eau fera l'objet d'un relevé mensuel.

Les résultats seront consignés dans un registre.

B - REJETS DES EAUX

Les effluents aqueux sont constitués des eaux pluviales et eaux usées.

Les eaux usées se composent :

- des eaux domestiques (eaux vannes),
- des eaux de lavage extérieur des engins agricoles.

1 - Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries.

Pour ce qui concerne les surfaces non étanches (surfaces enherbées), l'eau s'infiltre dans le sol.

La partie Est du site ne faisant l'objet d'aucun aménagement, le réseau de collecte des eaux pluviales n'est pas modifié.

Les eaux s'écoulent sur les toitures pour rejoindre le réseau de collecte des eaux de voiries qui se rejette en un point dans le réseau communal.

La partie Ouest du site accueille les extensions, le réseau d'assainissement est donc réaménagé a fin de collecter l'ensemble des eaux pluviales drainées par les surfaces imperméabilisées.

Ces eaux sont ensuite dirigées dans un bassin d'infiltration après traitement par un séparateur d'hydrocarbures.

Cet appareil assure le pré-traitement des eaux de ruissellement en garantissant un rejet inférieur à 5 mg/l pour les hydrocarbures libres non émulsionnés.



2 - Eaux domestiques

Les eaux vannes proviennent des installations sanitaires de l'établissement.

Ce sont des effluents similaires à ceux générés par les foyers de la commune qui se caractérisent par leur charge organique.

Elles sont envoyées directement dans le réseau d'assainissement.

3 - Eaux de lavage

Ces eaux sont nécessaires aux nettoyages extérieurs des engins.

Elles sont rejetées au réseau communal d'assainissement d'eaux pluviales.

C - PROTECTION DES EAUX ET DU SOL

Les produits liquides susceptibles de créer une pollution sont en rétention, permettant d'isoler un épandage accidentel.

Des aires de dépotage sont aménagées pour les livraisons et distribution d'engrais liquides et carburant.

L'établissement est équipé d'une rétention incendie afin de pallier le risque de pollution via les eaux d'extinction.

Celle-ci est constituée du bassin de confinement d'un volume minimal de 330 m³ muni d'une vanne de barrage.

IV - AIR

Les rejets à l'atmosphère proviennent des installations, activités et matériels suivants :

Rejets canalisés	Process	Manutention et nettoyage des céréales Séchage de céréales
	Utilités	
Rejets diffus	Process	Réception des céréales Réception et manutention des engrais
	<u>Utilité</u> s	Compresseur Ventilation des locaux Trafic des engins de manutention, poids lourds et bennes agricoles

Le matériel de manutention et de nettoyage des grains se compose :

- d'élévateurs, de transporteurs à chaîne et pendulaire,
- d'un nettoyeur et d'un épurateur.

Ces équi pements sont pourvus d'une aspiration et d'un dispositif de filtration

Le séchoir fonctionne au gaz naturel. Ses rejets sont composés de gaz de combustion et de vapeur d'eau.

L'établissement n'est pas à l'origine d'odeur.



V - BRUIT ET VIBRATION

Les sources sonores intérieures proviennent essentiellement du fonctionnement :

- des manutentions du silo;
- du fonctionnement des utilités (compresseur, décolmatage du filtre...).

Les sources sonores extérieures ont pour origine principale:

- le fonctionnement des ventilateurs des cellules;
- le trafic des véhicules (poi ds lourds, tracteurs, trains, ...);
- les opérations de chargement/déchargement.

Les vibrations proviennent du compresseur, du nettoyeur, de l'épurateur et des ventilateurs.

La campagne de mesure des niveaux sonores ambiants actuels a permis de conclure à la conformité des activités de l'établissement par rapport à l'arrêté modifié du 23 Janvier 1997.

L'exploitation d'un complexe céréalier n'est pas de nature à créer de fortes nuisances acoustiques, l'activité de stockage n'étant pas répertoriée comme une source sonore.

Le projet concerne principalement le remplacement d'installations déjà en place et en fonctionnement (magasin engrais, tour de manutention, séchoir, ...) et l'ajout de 4 cellules de stockage de céréales.

L'impact sonore supplémentaire sera donc lié aux nouvelles manutentions et au ventilateur.

La manutenti on extéri eure est peu bruyante.

Le niveau sonore du ventilateur peut atteindre 75 dB(A) (données constructeur).

Les nouvelles installations prennent place à plus de 250 m des habitations.

Les riverains ne seront donc pas gênés par les sources sonores du site.

VI - DECHET

Les déchets générés seront stockés dans des conditions ne présentant pas de risque de pollution. Leur valorisation est privilégiée.



VII - TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

A - TRAFIC

Les activités d'Océal impliquent un trafic annuel de :

- 850 camions et 2 000 engins agricoles en entrée;
- 1 950 camions et 650 engins agricoles en sortie.

Ce trafic représente 150 véhicules par jour en période de moissons.

L'embranchement fer permet l'expédition de 1 200 tonnes de céréales tous les 2 jours.

L'établissement réceptionne aujourd'hui 30 000 t de céréales.

La capacité du silo ne répondant pas à ce besoin, une partie de ce tonnage est immédiatement réexpédiée vers un autre site d'exploitation.

L'extension du silo permet de stocker ces tonnages et d'assurer la réexpédition sur une période plus longue. Le projet concoure donc à la réduction des impacts environnementaux liés au trafic.

B - Accès

L'ensemble du réseau routier (principal et secondaire) est utilisé pour accéder à l'établissement : autoroute, nationale et départementale.

Dans tous les cas, les véhicules empruntent la RD 1017 pour accéder au site.

VIII - EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

La sélection d'agent contribuant au risque sanitaire n'a identifié aucun polluant traceur de risque émis en quantité suffisamment importante.

L'évaluation du risque sanitaire est stoppée au 1^{er} niveau d'approche.

En conclusion, au regard des hypothèses formulées, de l'environnement, des techniques disponibles et des VTR existantes à ce jour, un risque sanitaire lié aux activités exercées d'Océal peut être exclu.